



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 2

**OBJET : PROJET PROREL -
PLAN DE FINANCEMENT
POUR LA REALISATION DE
TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DES
ESPACES PUBLICS ET
CREATION D'UNE LIAISON
ENTRE LE SECTEUR DU
PROREL ET LE QUARTIER
CHANCEL.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Dans un contexte de mutation urbaine, la ville de Briançon a décidé d'organiser son développement en créant un pôle de centralité fort sur le quartier des anciennes casernes Colaud et Berwick afin de renforcer l'unité de la Ville Basse.

A la suite d'un concours d'aménagement qui s'est déroulé durant l'année 2012, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour assurer les phases préparatoires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement selon la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et pour assurer les études et la réalisation des travaux d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics.

Le projet retenu concerne également la requalification du pied de station et comprend la création d'une liaison vers le secteur Chancel et le quartier Berwick Colaud, futur « Cœur de Ville » pour le Briançon de demain.

L'objectif du projet étant de requalifier l'ensemble des espaces publics du secteur, fortement sollicités et dégradés par une fréquentation touristique importante. Il s'agit là de renouveler l'image de la ville station, de moderniser les espaces d'accueil, et de donner à ces lieux une plus grande lisibilité et attractivité touristique.

L'enjeu pour la ville de Briançon étant de repositionner la gare de départ du Prorel, première porte d'accès au domaine skiable de Serre-Chevalier, et de valoriser ainsi la destination de Briançon par un projet d'accueil qualitatif.

Une demande de subventions a été accordée par le biais d'un contrat de développement signé entre la Communauté de Communes du Briançonnais et le Conseil Régional PACA, au titre :

- De l'amélioration de la mobilité douce en visant à créer une liaison directe entre deux pôles importants de la cité ;
- De la valorisation du départ du Prorel, comme ascenseur d'accès au domaine skiable de Serre-Chevalier et permettant de réduire la saturation des accès supérieurs par des véhicules individuels (embouteillage, saturation des parkings dans la vallée) ;
- Des aménagements valorisant l'utilisation de transports en commun.

Cette opération d'aménagement d'espaces publics est vitale pour porter l'ambition touristique de Briançon.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

SECTEUR DU PROREL : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT € HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Circulation piétonne (passerelle ou ascenseur) - Travaux	650 000,00 €	127 400,00 €	777 400,00 €	CONSEIL REGIONAL PACA	300 000,00 €	31,58
Requalification des abords de la station - Travaux	300 000,00 €	58 800,00 €	358 800,00 €	ETAT - DETR	460 000,00 €	48,42
				AUTO FINANCEMENT	190 000,00 €	20,00
TOTAL	950 000,00 €	186 200,00 €	1 136 200,00 €	TOTAL	950 000,00 €	100,00
TOTAL DE L'OPERATION	950 000,00 €	186 200,00 €	1 136 200,00 €	TOTAL AIDES PUBLIQUES	760 000,00 €	80,00

Vu les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement de l'opération « Cœur de Ville » et le Projet PROREL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération de travaux présenté ci-dessus ;
- De solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de Monsieur le Préfet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
 PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
 NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013

Le Maire,

 Gérard FROMM

